



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Bourgmestre;
Madame Françoise LEONARD, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Madame Isabelle MAGNÉE, Madame Sandrine CRUSPIN,
Monsieur Martin VAN KERCKHOVE, Échevins;
Monsieur Claude EERDEKENS, Président du C.P.A.S.;
Monsieur Christian BADOT, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX,
Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Kévin GOOSSENS,
Madame Christine BODART, Madame Natacha FRANÇOIS,
Monsieur Emmanuel GILLET, Madame Hélène HAVELANGE,
Madame Isabelle WALLET, Madame Pauline LEONARD,
Monsieur Yassine BOUCHAHROUF, Madame Camille NAVEZ,
Monsieur Sébastien REMSON, Madame Maja BOJANOWSKA, Conseillers communaux ;
Présidence pour ce point : Monsieur Claude GIOT;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;

5.3 OBJET : S.W.D.E. - Représentation de la Ville d'ANDENNE au Conseil d'exploitation

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1523-11, L1523-15 L 3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que le Conseil communal est légalement composé de 29 membres issus de 4 groupes politiques, à savoir 13 élus PSD@, 8 élus AD&N, 6 élus MR et 2 élus 5300 ;

Vu que 29 d'entre eux ont été installés ce 2 décembre 2024, soit : 13 élus PSD@, 8 élus AD&N, 6 élus MR et 2 élus 5300 ;

Vu que la majorité est composée des groupes PSD@ (13 élus) et MR (6 élus), constituant ainsi une majorité de 19 sur 29 élus ;

Vu l'article D.372 du Code de l'Eau qui spécifie la nécessité de procéder à la désignation d'un/e représentant.e de la Ville d'ANDENNE, membre du Collège communal, au Conseil d'exploitation de l'intercommunale S.W.D.E., à laquelle elle participe ;

Vu le courriel du 8 janvier 2025 de la S.W.D.E. qui informait la Ville d'ANDENNE quant à ce ;

En conséquence, la Ville d'ANDENNE propose la désignation d'un membre du Collège communal comme représentant.e ;

Sur cette base,

Oùï les propositions émanant du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Sont désignés pour représenter au Conseil d'exploitation de l'intercommunale S.W.D.E. :
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Bourgmestre, issu du groupe PSD@, apparenté au groupe PS, Madame Isabelle MAGNÉE, Echevine, issue du groupe MR, apparentée au groupe MR et Monsieur Hugues DOUMONT, Conseiller communal, issu du groupe AD&N, apparenté au groupe ECOLO.

Article 2 :

Cette désignation est valable pour la durée de la législature sans préjudice cependant du droit du Conseil communal, fonde sur l'article 1-1122-34, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de retirer à tout moment l'une ou l'autre et étant entendu que la perte de la qualité de membre du Conseil communal entraîne d'office la perte par ce membre de la qualité de représentant de la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales et, s'il échet, des Conseils d'administration.

Article 3 :

La présente résolution sera notifiée, d'une part, au membre du Collège communal prédésigné et, d'autre part, à l'A.S.B.L. susvantée par mail à stephane.landrieu@swde.be pour le 28 février 2025.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Le Directeur général,	Par le Conseil,	Le Président,
Ronald GOSSIAUX		Claude GIOT

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,	Le Bourgmestre,
	
Ronald GOSSIAUX	Vincent SAMPAOLI